



## Quel circuit pour mon dossier de promotion ?



Ça commence par la rédaction de votre rapport d'activités. Il faut qu'il soit clair pour l'on puisse vous situer dans votre service et que l'on voit votre parcours professionnel avec les compétences qui sont mises en œuvre. Puis votre responsable rédige le rapport d'aptitude, qui ne doit pas reprendre vos activités en les listant

Quand votre dossier est prêt il passe en commission des personnels dans votre structure, ce n'est qu'un travail préparatoire pour la commission paritaire, en aucun cas un classement définitif. Vos représentants des personnels en CPE, sont convoqués par l'administration pour lire les dossiers et procéder à un pré classement.



**Le SNPTES lit tous les dossiers, sans exception.**

Que se passe t'il après ?

En CPE, l'administration propose un classement, on le compare avec celui que l'on a établi, et un débat s'engage, si nous ne sommes pas d'accord, nous demandons à ce que les dossiers soient sortis et relus par l'administration quelque fois nous avons gain de cause et nous arrivons à intercaler quelques dossiers

## Juste pour rappel la CPE n'émet qu'un avis

Après, les dossiers qui ont été choisis sont envoyés au ministère, pour consultation par les commissaires paritaires qui siègent en CAPN. Ils sont donc mélangés avec tous les dossiers de tous les établissements au niveau national.

Après .....selon le taux de promotion votre dossier passe ou pas

**LOLLLLL**

